

	EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL DE BORDEAUX METROPOLE	<i>Délibération</i>
	Séance publique du 29 septembre 2017	N° 2017-617

Convocation du 22 septembre 2017

Aujourd'hui vendredi 29 septembre 2017 à 09h30 le Conseil de Bordeaux Métropole s'est réuni, dans la Salle du Conseil sous la présidence de Monsieur Alain JUPPE, Président de Bordeaux Métropole.

ETAIENT PRESENTS :

M. Alain JUPPE, Mme Dominique IRIART, M. Christophe DUPRAT, Mme Virginie CALMELS, Mme Christine BOST, M. Patrick BOBET, M. Jean-François EGRON, M. Franck RAYNAL, M. Jacques MANGON, M. Clément ROSSIGNOL-PUECH, M. Patrick PUJOL, Mme Anne-Lise JACQUET, Mme Claude MELLIER, Mme Agnès VERSEPUY, M. Michel DUCHENE, Mme Brigitte TERRAZA, M. Jean TOUZEAU, Mme Anne WALRYCK, M. Dominique ALCALA, M. Max COLES, Mme Béatrice DE FRANÇOIS, Mme Véronique FERREIRA, Mme Andréa KISS, M. Kévin SUBRENAT, M. Alain TURBY, Mme Josiane ZAMBON, M. Erick AOUIZERATE, Mme Cécile BARRIERE, Mme Léna BEAULIEU, Mme Maribel BERNARD, Mme Odile BLEIN, M. Jean-Jacques BONNIN, Mme Isabelle BOUDINEAU, M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE, M. Jacques BOUTEYRE, Mme Marie-Christine BOUTHEAU, Mme Anne BREZILLON, M. Nicolas BRUGERE, Mme Sylvie CASSOU-SCHOTTE, M. Alain CAZABONNE, M. Didier CAZABONNE, Mme Chantal CHABBAT, M. Gérard CHAUSSET, Mme Solène CHAZAL, Mme Brigitte COLLET, M. Jacques COLOMBIER, Mme Emmanuelle CUNY, M. Jean-Louis DAVID, M. Yohan DAVID, Mme Nathalie DELATTRE, M. Stéphan DELAUX, M. Arnaud DELLU, Mme Laurence DESSERTINE, M. Gérard DUBOS, Mme Michèle FAORO, M. Vincent FELTESSE, M. Marik FETOUH, M. Jean-Claude FEUGAS, M. Nicolas FLORIAN, Mme Florence FORZY-RAFFARD, M. Philippe FRAILE MARTIN, M. Guillaume GARRIGUES, M. Max GUICHARD, M. Daniel HICKEL, M. Pierre HURMIC, M. Franck JOANDET, M. Bernard JUNCA, Mme Conchita LACUEY, Mme Anne-Marie LEMAIRE, M. Pierre LOTHAIRE, M. Eric MARTIN, M. Thierry MILLET, M. Pierre De Gaétan NJIKAM MOULIOM, M. Jacques PADIE, Mme Christine PEYRE, Mme Arielle PIAZZA, M. Michel POIGNONEC, Mme Dominique POUSTYNNIKOFF, M. Benoît RAUTUREAU, Mme Marie RECALDE, M. Fabien ROBERT, Mme Karine ROUX-LABAT, Mme Gladys THIEBAULT, Mme Anne-Marie TOURNEPICHE, M. Serge TOURNERIE, Mme Elisabeth TOUTON, M. Thierry TRIJOLET, Mme Marie-Hélène VILLANOVE.

EXCUSE(S) AYANT DONNE PROCURATION:

M. Alain ANZIANI à M. Thierry TRIJOLET
M. Michel LABARDIN à M. Daniel HICKEL
M. Michel HERITIE à Mme Béatrice DE FRANÇOIS
M. Jean-Jacques PUYOBRAU à M. Jean TOUZEAU
M. Jean-Pierre TURON à Mme Josiane ZAMBON
M. Michel VERNEJOUL à Mme Andréa KISS
Mme Emmanuelle AJON à Mme Michèle FAORO
Mme Anne-Marie CAZALET à M. Nicolas FLORIAN
Mme Michèle DELAUNAY à M. Vincent FELTESSE
Mme Magali FRONZES à M. Yohan DAVID
M. Jacques GUICHOUX à M. Serge TOURNERIE
M. Jean-Pierre GUYOMARC'H à M. Nicolas BRUGERE
Mme Martine JARDINE à M. Arnaud DELLU
M. Bernard LE ROUX à Mme Anne-Marie TOURNEPICHE
Mme Zeineb LOUNICI à Mme Dominique POUSTYNNIKOFF
Mme Emilie MACERON-CAZENAVE à M. Bernard JUNCA
M. Alain SILVESTRE à M. Benoît RAUTUREAU

PROCURATION(S) EN COURS DE SEANCE :

M. Jacques MANGON à M. Guillaume GARRIGUES à partir de 12h30
Mme Agnès VERSEPUY à Mme Anne-Lise JACQUET jusqu'à 10h25
Mme Anne WALRYCK à M. Michel DUCHENE à partir de 10h20
M. Alain TURBY à M. Kévin SUBRENAT jusqu'à 10h20
M. Erick AOUIZERATE à Mme Chantal CHABBAT à partir de 11h05
M. Guillaume BOURROUILH-PAREGE à M. Jean-François EGRON à partir de 12h20
Mme Solène CHAZAL à Mme Elizabeth TOUTON jusqu'à 11h15
Mme Brigitte COLLET à M. Jean-Jacques BONNIN à partir de 12h20
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Brigitte COLLET jusqu'à 10h40
Mme Emmanuelle CUNY à Mme Dominique IRIART à partir de 12h20
M. Stéphan DELAUX à Mme Marie-Hélène VILLANOVE jusqu'à 11h50
Mme Laurence DESSERTINE à M. Stéphan DELAUX à partir de 12h15
M. Marik FETOUH à Mme Solène CHAZAL à partir de 12h25
M. Nicolas FLORIAN à Mme Cécile BARRIERE à partir de 12h20
Mme Florence FORZY-RAFFARD à Mme Gladys THIEBAULT à partir de 11h45
M. Philippe FRAILE MARTIN à M. Didier CAZABONNE à partir de 11h50
Mme Conchita LACUEY à M. Gérard DUBOS à partir de 12h00
Mme Christine PEYRE à M. Thierry MILLET à partir de 12h20
Mme Marie RECALDE à Mme Véronique FERREIRA de 10h20 à 10h40 et de 11h30 à 12h15
M. Fabien ROBERT à Mme Karine ROUX-LABAT à partir de 12h20

EXCUSE(S) EN COURS DE SEANCE :

Mme Anne-Marie CAZALET à partir de 12h20

LA SEANCE EST OUVERTE

	Conseil du 29 septembre 2017	<i>Délibération</i>
	Direction générale Valorisation du territoire Direction de la nature	N° 2017-617

**Association International urban food network (IUFN) - Conseil consultatif de gouvernance alimentaire
- Subvention de fonctionnement pour une action spécifique - Décision - Autorisation**

Madame Béatrice DE FRANÇOIS présente le rapport suivant,

Mesdames, Messieurs,

1 – Présentation de l'association International urban food network (IUFN)

L'association loi 1901, International urban food network (IUFN), a été créée le 1^{er} mai 2012. Elle a pour objet statutaire d'accompagner les collectivités territoriales dans la construction des projets alimentaires territoriaux.

2 – Bilan des actions réalisées en 2016

En 2016, l'IUFN a suivi et réalisé les différentes actions proposées, en lien avec Bordeaux métropole et en vue de la constitution d'un Conseil consultatif de gouvernance alimentaire métropolitain. Les différents volets et ateliers réalisés ont été les suivants :

1. Première réunion du Conseil de gouvernance alimentaire « informel » le 16/02/2016 à Bordeaux, locaux de Bordeaux Métropole

Le Conseil de gouvernance alimentaire « informel » est, à ce stade, constitué des référents des ateliers de travail, il est co-animé par Bordeaux Métropole et par l'IUFN.

Objectifs :

- Discussions autour du fonctionnement du Conseil de gouvernance alimentaire
- Discussions autour d'une première proposition de charte graphique du Conseil / système de reconnaissance pour les membres du Conseil

Action IUFN :

- Logistique /invitations
- Animation

- Définition de l'ordre du jour
- Création d'un power-point de présentation des avancées
- Rédaction du compte rendu/synthèses

Bilan :

- Bonne mobilisation des acteurs/ forte attente sur l'engagement de Bordeaux Métropole mais aussi du Département

2. Création d'un site internet dédié au Conseil de gouvernance Bordeaux Métropole

Détail de l'action :

- Définition de la trame du site internet
- Rédaction de fiche acteur pour les membres du Conseil de gouvernance alimentaire
- Rédaction du contenu : présentation du projet, suivi des étapes du chantier
- Création d'un centre de ressources et mise en ligne de documents
- Création d'une carte interactive des initiatives bordelaises et girondines
- Création des éléments graphiques

Objectifs :

- Créer un support concret pour les membres du Conseil de gouvernance alimentaire
- Faciliter l'interconnaissance des acteurs du territoire
- Valoriser les initiatives en cours
- Rendre accessible les documents ressources
- Encourager l'échange d'expériences avec les autres territoires du projet pilote

Bilan :

- site web fonctionnel en hébergement provisoire
- (<http://gouvernancealimentaireaquitaine.mojoego.com/>)

3. Intégration de la démarche Bordeaux Métropole au sein du logiciel de présentation Prezi

Détail de l'action :

- Définition de la trame
- Rédaction du contenu
- Création des éléments graphiques
- Réalisation du PREZI

Objectifs :

- Présenter de façon innovante et ludique la démarche portée par Bordeaux Métropole
- Réaliser un focus sur les démarches participatives dans le cadre du projet alimentaire territorial

Bilan :

- Intervention dans le cadre de la journée d'agriculture urbaine, Darwin eco système (02/07/2016)
- Intervention dans le cadre du Mastère ISAM/IPAD, Montpellier SupAgro

4. Réalisation de la Plaquette du chantier Gouvernance alimentaire en Aquitaine avec un zoom sur les territoires pilotes dont Bordeaux Métropole

Détail de l'action :

- Définition de la trame
- Rédaction du contenu
- Mise en page
- Validation collective

Objectifs :

- Faciliter la communication autour du chantier pilote et de l'initiative portée par Bordeaux Métropole
- Réaliser un bilan intermédiaire du chantier pilote
- Proposer un support de communication simple et compréhensible pour les services de la métropole, les acteurs institutionnels et le grand public
- Valoriser la démarche portée par Bordeaux Métropole

Bilan : imprimé en 200 ex., distribué lors des interventions diverses en France et à l'étranger et évènements IUFN ex. Workshop de lancement du projet de recherche-action GouTer)

5. Préfiguration du Conseil consultatif de gouvernance alimentaire

- Sondage en ligne sur les modalités de fonctionnement
- Proposition de trois documents de cadrage : charte, statuts, plaquette grand public
- Parangonnage sur les fonds alimentaires territoriaux/fond de dotation
- Logistique/invitation pour réunion des référents d'ateliers
- Préparation d'un Powerpoint
- Animation d'une réunion des référents d'ateliers
- Proposition d'une feuille de route 2017

Objectifs :

- Accompagner Bordeaux Métropole et les acteurs du territoire à définir les modalités de fonctionnement et de gouvernance d'un Conseil dédié à la question alimentaire
- Rédiger des premières propositions de documents de cadrage aux acteurs : charte, statuts, plaquette grand public
- Anticiper le besoin de financements du Conseil consultatif de gouvernance alimentaire pour financer des projets
- Proposer une feuille de route sur 3 ans pour co-construire et tester un modèle de gouvernance avec Bordeaux Métropole et les acteurs du système alimentaire territorial

Bilan :

- Charte
- Statuts
- Plaquette grand public
- Première réflexion sur un fond alimentaire territorial

3 – Programme d'action 2017 et intérêt pour la Métropole

En 2017, l'IUFN soutiendra le Conseil consultatif de gouvernance alimentaire (CCGA) de Bordeaux métropole à divers titres :

- Installation du CCGA dans le paysage institutionnel métropolitain dans sa phase de démarrage, présentation auprès des élus et des services, présentation auprès des acteurs locaux partenaires du projet et auprès des 28 communes de la métropole,
- Aide à la définition du contenu de la phase de démarrage, à la suite de la délibération du CCGA par Bordeaux Métropole,
- Aide à la communication sur le conseil de gouvernance, auprès des acteurs spécialisés, avec des documents de cadrage prévus prioritairement pour les agents des collectivités, mais aussi tous les acteurs de terrain associés à la démarche,
- Aide à la communication grand public, à partir d'une plaquette grand public à diffuser largement via les collectivités et les opérateurs dédiés.

4 – Financement accordé précédemment par Bordeaux Métropole

L'IUFN a reçu par délibération n° 2016-329 du 27 mai 2016 une subvention d'un montant de 15 000 €.

5 – Plan de financement 2017

L'IUFN dans son dossier de demande d'aide du 23 septembre 2016 a sollicité une participation financière de Bordeaux Métropole pour la somme de 15 000 €, ce qui représente 6 % de son budget prévisionnel de fonctionnement 2017 estimé à 250 000 €.

Ce montant de subvention est justifié par deux types de compétences :

- au titre du développement durable : pour 10 000 € (délibéré dans le cadre de l'annexe B8 1 du budget primitif de la Métropole - délibération n° 2017-23 du 27 janvier 2017) ;
- au titre du soutien à l'agriculture urbaine : pour 5 000 €, objet de la présente délibération.

Ce complément de subvention intervient dans le cadre du règlement d'intervention défini par la délibération n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 « Projets nature-proposition d'un dispositif communautaire d'aide financière et technique aux porteurs de projets ».

6 - Modalités de versement de la subvention

Par dérogation aux dispositions du règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux organismes de droit privé, approuvé par le Conseil de Bordeaux Métropole en date du 29 mai 2015, la subvention sera versée forfaitairement en une seule fois.

7 - Obligations de l'organisme subventionné

Conformément aux dispositions de l'article L.1611-4 du Code général des collectivités territoriales, l'organisme subventionné est tenu de fournir à l'autorité qui a mandaté la subvention une copie certifiée de son budget définitif (annexe 1 complétée des colonnes « Réalisé ») et de ses comptes de l'exercice écoulé, ainsi que tous documents faisant connaître les résultats de son activité, dans les six mois suivant la clôture de l'exercice.

Ainsi il s'engage à fournir dans les six mois de la clôture l'exercice et au plus tard le 31 août 2018, les documents ci-après établis dans le respect des dispositions du droit interne et du droit communautaire :

- Le compte rendu financier conforme à l'arrêté du 11 octobre 2006 pris en application de l'article 10 de la loi n°2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations

Ce document retrace de façon fiable l'emploi des fonds. Il est accompagné d'un compte rendu quantitatif et qualitatif du programme d'actions comprenant les éléments mentionnés à l'Annexe 2 et définis d'un commun accord entre les deux parties. Ces documents sont signés par le président de l'organisme ou toute personne habilitée.

- Les comptes annuels et le rapport du commissaire aux comptes prévus par l'article L 612-4 du Code de commerce.
- Le rapport d'activité.

Selon ce même article, il est également interdit à tout groupement ou à toute association, œuvre ou entreprise ayant reçu une subvention d'en employer tout ou partie en subventions à d'autres associations, œuvres ou entreprises, sauf lorsque cela est expressément prévu.

8 – Les principaux indicateurs financiers de l'organisme :

	Budget 2017	Budget 2016
Charges de personnel (toutes charges comprises) / budget global	207 600€	207 600 €
% de participation de BM / Budget global	6 %	3,57 %
% de participation des autres financeurs / Budget global		
Etat	28 %	57,86 %
Région	28 %	0 %
Département	6 %	0 %
Communes	4 %	3,57 %
Mécénat privé ; DRAAF (*) ; DREAL (**)	16 %	34,29 %

(*) Direction régionale de l'alimentation, de l'agriculture et de la forêt

(**) Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement

Ceci étant exposé, il vous est demandé, Mesdames, Messieurs, de bien vouloir, si tel est votre avis, adopter les termes de la délibération suivante :

Le Conseil de Bordeaux Métropole,

VU la loi n° 2010-788 du 12 juillet 2010 portant engagement national pour l'environnement,

VU le Code général des collectivités territoriales, notamment l'article L2121-29,

VU la délibération n° 2011/0929 du 16 décembre 2011 relative au dispositif d'aide financière des projets nature,

VU la délibération n° 2015/0252 du 29 mai 2015 adoptant le règlement général d'intervention en matière de subventions accordées aux personnes de droit privé,

VU la délibération n° 2017-23 du 27 janvier 2017 validant budget primitif de la Métropole, notamment son annexe B8 1,

VU la délibération de création du Comité consultatif de gouvernance alimentaire en date du 19 mai 2017,

VU le dossier de demande d'aide de l'IUFN en date du 23 septembre 2016,

ENTENDU le rapport de présentation

- **CONSIDÉRANT QUE** les objectifs du projet métropolitain permettant notamment la valorisation des espaces naturels et agricoles,
- la volonté de Bordeaux Métropole de soutenir les actions qui visent à la préservation et au développement d'une agriculture urbaine et périurbaine de proximité,
- la volonté de Bordeaux Métropole de contribuer à une alimentation durable, saine et pour tous,

DÉCIDE

Article 1 : une subvention d'un montant de 5 000 € est attribuée Association International urban food network (IUFN) au titre de son programme d'actions « Conseil consultatif de gouvernance alimentaire ».

Article 2 : Monsieur le Président est autorisé à signer tout acte nécessaire à l'exécution de la présente délibération.

Article 3 : la dépense correspondante sera imputée sur le budget principal de l'exercice en cours en section de fonctionnement, chapitre 65, article 6574, fonction 76.

Les conclusions, mises aux voix, sont adoptées à l'unanimité.

Fait et délibéré au siège de Bordeaux Métropole le 29 septembre 2017

REÇU EN PRÉFECTURE LE : 12 OCTOBRE 2017	Pour expédition conforme, la Conseillère déléguée, Madame Béatrice DE FRANÇOIS
PUBLIÉ LE : 12 OCTOBRE 2017	

Annexe 2
Modèle de compte-rendu financier

Recommandations pour la présentation du bilan qualitatif et quantitatif d'une subvention de fonctionnement

Cette fiche est destinée à vous aider à la réalisation du bilan de l'action pour laquelle Bordeaux Métropole vous a accordé un financement. Ce bilan doit permettre aux responsables d'association de rendre compte de l'utilisation des subventions accordées.

Nom de l'organisme :

1. BILAN QUALITATIF ANNUEL

Quelles ont été les actions entreprises ? Décrire précisément les actions mises en œuvre

L'intérêt de votre projet pour la métropole bordelaise :

Quels sont les résultats obtenus par rapport aux objectifs initiaux ?

Liste revue de presse et couverture médiatique :

Liste de vos outils de communication (site internet, plaquettes...) :

2. BILAN FINANCIER

2.1. Fournir un bilan financier faisant apparaître un comparatif entre le prévisionnel et le réalisé et le retourner « signé ».

2.2. Expliquer et justifier les écarts significatifs éventuels entre le budget prévisionnel de l'action et le budget final exécuté (« réalisé ») :

2.3. Observations à formuler sur le compte-rendu financier :

Je soussigné(e), (nom et prénom)

représentant(e) légal(e) de l'organisme,

certifie exactes les informations du présent compte rendu

Fait, le : | | | | | | | | | | à

Signature :